R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE CARBONNE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

CARBONNE
ville-carbonne.fr

Délibération numéro	2023/64	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Vote par procuration		03
Date convocation	14/06/2023	
Date de publication	26/06/2023	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois
et le vingt juin,
à 19 heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Didier GENTY, Sophie RENARD, Huguette DEDIEU, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Sandra LACOSTE, Emilie BLANIC, Cédric HAMMER, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : M. Fabrice COT donne procuration à Mme Sandra LACOSTE, M. Bastien HO donne procuration à M. Didier GENTY, Mme Marion GÉLIS donne procuration à Mme Sophie RENARD.

Absents excusés : MM. Franck QUIN, Corinne PONS, Laurence CANITROT, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Bastien HO, Marion GÉLIS.

Absents : Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI.

Objet : Suppression du budget annexe Logis II

Monsieur Benarfa, adjoint aux finances, rappelle que le budget du logis II a été créé à compter du 1er janvier 2016 (délibération du conseil municipal du 17/11/2015), dans le but d'étendre le lotissement communal du Logis à usage d'habitations.
Ce budget n'étant pas utilisé, la Direction Générale des finances publiques nous demande de le clôturer. Il sera toutefois possible de délibérer à nouveau pour créer ce budget annexe si le projet est de nouveau validé.

La commission des finances du 01/06/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la clôture du budget du Logis II.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la clôture du budget annexe Logis II.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Julien GLINKOWSKI

Le Maire,
Denis TURREL

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.